



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2011 A SAINT FORT SUR LE NE

L'an deux mille onze, le vingt neuf septembre,

le Conseil de la Communauté de Communes de la Grande Champagne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Fort sur le Né, sous la présidence de Monsieur Christian VALTAUD, Président.
Date de convocation du Conseil de la Communauté : 23/09/2011

Présents :

M. VALTAUD, Président
M. HOSTEING ; M. BRIAULT, Mme VENTHENAT
Mme BOINAUD, M. BREUILLET, M. DAVIAUD ; M. DESAFIT, M. DIHE, M. FAURIE Gérard, M. EICHERT ; M. FORT, M. FOUGERE ; M. GUERIN, M. GUILLOTON, M. GRAVERAUD ; Mme LAURICHESSE, M. LIVET ; Mme MARENDAT, M. MARTIN, M. MAUZE, M. BEJET,
M. NOUVEAU, M. RAUD, M. RENAudeau, Mme ROBICQUET, M. SEUVE,

Absents excusés : Mme DESBORDES ; Mme GOURRY ; Mme LE GOLVAN ; M. NIVET ; M. VIGNERON-LAROSA ; M. LORET ; M. GEORGEON

Titulaires remplacés par suppléants : M. GEORGEON par Mme DESSE, Mme GOURRY par Mme VIAN, Mme LE GOLVAN par M. DUPUY ; M. LORET par M. JASMIN ; M. NIVET par Mme HERVOIT

Secrétaire de séance : M. Pascal MARTIN

Compte-rendu de délégations (pour information) – cf document joint

<u>Budget annexe Pôle médical</u>			
descriptif	fournisseur	montant HT	montant TTC
sèches mains électriques maison médicale	BRUNET 16100 COGNAC	1 298,00 €	1 552,41 €
travaux électriques complémentaires suite commission sécurité M santé	BRUNET 16100 COGNAC	2 635,00 €	3 151,46 €
installation verrous portes coulissantes M santé	MIROITERIES DE L'OUEST	1 040,66 €	1 244,62 €
réparation électriques suite vandalisme maison santé	BRUNET 16100 COGNAC	9 849,00 €	11 779,00 €
fournitures maison santé (poubelles, papier WC, savon...)	FABREGUE	700,59 €	837,91 €
tapis sol entrée maison santé	sud ouest propreté	443,51 €	530,44 €
Extincteurs	Pascal SADRY	708,48 €	847,34 €
Badges alarme + complément téléphone	BRUNET 16100 COGNAC	667,00 €	797,73 €
Batteries de secours	MIROITERIES DE L'OUEST	446,60 €	534,13 €
Baguettes pour insonorisation portes cabinets	MOREAU	385,50 €	461,06 €
Interphonie	BRUNET 16100 COGNAC	8 000,00 €	9 568,00 €
serveur télécom	BRUNET 16100 COGNAC	4 000,00 €	4 874,00 €
confidentialité secrétariat	MIROITERIES DE L'OUEST	11 635,60 €	13 916,17 €
Alimentation électrique	ERDF	899,40 €	1 075,69 €
Plaque avec noms des médecins	Graphi Pub	2 278,00 €	2 724,49 €
Amélioration acoustique portes cabinets	bernard MOREAU 16000 ANGOULEME	385,50 €	461,06 €

Finances

1.Création d'une commission intercommunale des impôts directs – Désignation des délégués titulaires et suppléants

Vu la délibération en date du 21 juillet 2011 décidant de créer une commission intercommunale des impôts directs,

Après consultation des communes membres, afin qu'elles effectuent des propositions, une liste de membres potentiels est dressée par le conseil communautaire.

Cette liste sera notifiée à la Direction Départementales des Finances Publiques.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

Propose une liste de 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants, qui est jointe à la présente délibération,

Dit que cette liste sera notifiée à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Liste des membres titulaires et suppléants proposés à la CCID

Membres titulaires

Nom	Prénom	Adresse	Code Postal	Ville	Profession
LE GOLVAN	Noëlle	La Bertillière	16300	AMBLEVILLE	Retraitée
LORET	Jean-François	101 rue des Grande Versennes	16130	ANGEAC CHAMPAGNE	Viticulteur distillateur
BRUNETEAU	Pascal	59, rue du Colombar	16130	ANGEAC CHAMPAGNE	Infirmier hospitalier
SAVIN	Christophe	Chez Michelet	16300	CRITEUIL LA MAGDELEINE	Viticulteur
EICHERT	Jean-Marie	4 route du Laubaret	16130	GENSAC LA PALLUE	Retraité
GIRARD	Jacqueline	120 route du Cognac	16130	GENSAC LA PALLUE	Opératrice de conditionnement
RAUD	François	5, rue des templiers	16130	GENTE	Retraité
BREUILLET	Didier	9, rue du puits Marville	16130	GENTE	Retraité
GEFFARD	Stéphane	Chez Andron	16130	JUILLAC LE COQ	Viticulteur
NOUVEAU	Jean-Marie	Le Chiron de pinaud	16130	JUILLAC LE COQ	Artisan Electricien
BORDERON	Guy	Saint Denis	16130	LIGNIERES SONNEVILLE	Viticulteur
MASSACRE	Michel	Chez Barbut	16130	LIGNIERES SONNEVILLE	Retraité
DIHE	François	1, chemin de chez Peraud	16130	SAINT FORT SUR LE NE	Retraité
LEGRAND	Jacqueline	Le Bourg	16130	SAINT PREUIL	Agent de la CPAM
PAGNOUX	Jean-Marie	5, rue des Templiers	16130	SALLES D'ANGLES	Agriculteur et prestataire de service
BAURE	Gaëtan	4, chemin du Col de Cygne	16130	SALLES D'ANGLES	Agriculteur à la retraite
MARENDAT	Véronique	6, rue Millardet	16130	SEGONZAC	Professeur d'économie et de gestion
BARBOT	Alain	Le Pible	16130	SEGONZAC	Viticulteur
DESAFIT	Michel	La Croix	16130	VERRIERES	Retraité
HUBERT	Patrick	Chavannière	16370	CHERVES RICHEMONT	Gérant de société

Membres suppléants

Nom	Prénom	Adresse	Code Postal	Ville	Profession
DUPUY	Pascal	Chez Rougeon	16300	AMBLEVILLE	Viticulteur
FAURIE	Gérard	28, rue du moulin	16130	ANGEAC CHAMPAGNE	Retraité
JASMIN	Didier	786, rue du Colombard	16130	ANGEAC CHAMPAGNE	Technicien de fabrication
MATIGNON	Christian	Les Grands Champs	16300	CRITEUIL LA MAGDELEINE	Viticulteur- Eleveur de lapins
BOUCHET	Bernard	173 route du Cognac	16130	GENSAC LA PALLUE	Chef d'entreprise
PENOUTY	Isabelle	9 impasse de grateau	16130	GENSAC LA PALLUE	Secrétaire
CAILLARD	François-Xavier	3, route du moulin	16130	GENTE	Vétérinaire
AUBINEAU	Aranud	19, rue de l'église	16130	GENTE	Viticulteur
LIVET	Roger	Chez Charrier	16130	JUILLAC LE COQ	Retraité
RAMBEAU	Alexandre	La Croix Biron	16130	JUILLAC LE COQ	Salarié
FAUCOULANCHE	Bernard	Maine Chemin	16130	LIGNIERES SONNEVILLE	Viticulteur
JEANNAUD	Michel	Chez les Rois	16130	LIGNIERES SONNEVILLE	Retraité
MARTIN	Pascal	1, Chemin du Ris	16130	SAINT FORT SUR LE NE	Viticulteur
DAUGE	Christophe	Puybert	16130	SAINT PREUIL	Entrepreneur- paysagiste
FRENEAU	Pascal	9, rue du Cardeur Charentais	16130	SALLES D'ANGLES	Responsable d'exploitation
BARDY	Solange	4, rue du Taillandier	16130	SALLES D'ANGLES	Ouvrière agricole
HERVOIT	Audrey	4, rue Pierre Viala	16130	SEGONZAC	Gérante d'entreprise
LAURICHESSE	Colette	18, rue Millardet	16130	SEGONZAC	Directrice Générale de la SA « Le Vieux Colombier »
FORT	Philippe	Chez Gardois	16130	VERRIERES	Viticulteur
VENET	Christophe	6 allée des Boulas	17150	NIEUIL LE VIROUIL	Gérant de société

2. Décision modificative pour prestation de service Salles d'Angles

Monsieur le Président fait part de la demande de la commune de Salles d'Angles de confier à la communauté de communes, une prestation de service qui comprend des travaux de branchement à l'assainissement des eaux usées de la supérette et de la salle polyvalente sur le réseau collectif

Monsieur le Président demande l'autorisation de prendre la décision modificative suivante :

c/4581157 – Travaux de branchement à l'assainissement Salles d'Angles +1800.00€

c/4582157 – Travaux de branchement à l'assainissement Salles d'Angles : + 1800.00€

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise le Président à prendre la décision modificative suivante :

c/4581157 – Travaux de branchement à l'assainissement Salles d'Angles +1800.00€
c/4582157 – Travaux de branchement à l'assainissement Salles d'Angles : + 1800.00€

3. PIG Habitat – versement de la subvention à la SCI BLANLEUIL Criteuil la Magdeleine

Monsieur le Président fait part aux membres de la demande de la SCI Blanleuil demeurant Criteuil la Magdeleine, le Grand moulin, qui a déposé une demande de subvention auprès de l'ANAH dans le cadre du programme PIG en avril 2007.

Monsieur le Président rappelle qu'une convention territoriale d'application du programme d'intérêt général a été passée avec l'ANAH avec pour objectif la production de logements locatifs à loyers maîtrisés et la lutte contre l'habitat indigne.

Ainsi, la communauté de communes s'est engagée à abonder les subventions de l'ANAH de 5% des travaux subventionnables.

Considérant que la SCI Blanleuil respecte les conditions décrites ci-dessus,

Considérant que les travaux sont achevés, que l'ANAH a versé la subvention qui leur était destinée,

La communauté de communes de Grande Champagne doit abonder de 5% et ainsi apporter une subvention de 2 850.00€.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Président à verser la subvention de 2 850.00€ à la SCI Blanleuil et à procéder à toutes les formalités administratives nécessaires.
- Dit que les crédits sont inscrits sur le compte 2042 de l'opération 113 du budget principal 2011.

4. Suppression de la régie d'avances jeunes

Vu la délibération du 18 octobre 2006 décidant de créer une régie d'avance pour le service jeunes lors de séjours ski.

Considérant que le service jeune a été transféré à l'association ACCOLADE.

La régie d'avances du service jeune n'a plus lieu d'être.

Monsieur le Président propose aux membres de supprimer la régie d'avances du service jeune.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Accepte de supprimer la régie d'avance pour le service jeune.

5. Amortissement des plantations effectuées à l'antenne de la Chambre D'Agriculture, à la ZA le Plassin et aux pistes d'athlétisme et de la défense incendie

Monsieur le Président fait part qu'il est nécessaire d'amortir les plantations et la défense incendie citées ci-dessus. La durée d'amortissement est de 15 ans pour les plantations (comptes 2121 et 2128) et de 5 ans pour la défense incendie. Le premier amortissement interviendra en 2012.

Monsieur le Président soumet cette proposition aux membres.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Accepte d'amortir les plantations sur une durée de 15 ans et la défense incendie sur une durée de 5 ans
- Dit que le premier amortissement interviendra sur l'exercice budgétaire de 2012.

6. Personnel

- **Augmentation du temps de travail à 35 heures pour les agents sociaux de la micro crèche**

Vu la délibération du 15 février 2010 décidant de créer quatre emplois d'agent social de 2^{ème} classe à raison de 30 heures par semaine,

Vu la délibération du 7 octobre 2011 décidant d'augmenter le temps de travail des agents sociaux de 2^{ème} classe à raison de 33 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} novembre 2010,

Vu la fréquentation des enfants en hausse depuis la création de la micro crèche nécessitant une plus grande présence du personnel.

Monsieur le Président propose d'augmenter le temps de travail des 4 agents sociaux de 2^{ème} classe et de les passer à 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} novembre 2011.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Décide d'augmenter le temps de travail des 4 agents sociaux de 2^{ème} classe à raison de 35 heures à compter du 1^{er} novembre 2011.
- Dit que les postes d'agents sociaux de 2^{ème} classe à raison de 33 heures seront fermés à partir du 1^{er} novembre 2011.
- Dit que les crédits sont prévus au chapitre 012 Charges de personnel du budget principal 2011.

Monsieur Desafit, Maire de Verrières intervient et demande à quel moment le futur directeur(rice) des services sera recruté(e)

Monsieur le Président lui fait part que les entretiens de sélection sont prévus le 4 novembre prochain

7. Economie

1- ZAE les Malestiers :

- viabilisation de la Tranche 2

Monsieur le Président informe l'assemblée du cout estimé de viabilisation de la tranche 2 de la ZAE des Malestiers à Segonzac. Plusieurs hypothèses ont été proposées à la commission économique. Cette dernière propose de lancer un DCE global qui serait affermis en deux tranches.

Le cout global de l'opération de viabilisation est estimé à 910 000€ HT qui seraient répartis comme suit :

Tranche ferme : amenée des réseaux AEP, EU, FT, HTA, BT, EP depuis la tranche 1 jusqu'à la desserte du terrain de sports, réalisation de la voirie devant le parking du terrain de sports, réalisation du parking du terrain de sport. Le montant estimé est de 910 000€ HT

Tranche conditionnelle : réalisation du bouclage de la voirie entre la tranche 1 (giratoire) et le parking du terrain de sports pour un montant estimé à 680 000€ HT et réalisation de la raquette en amenée de réseaux et voirie pour un montant de 120 000 € HT

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

Accepte l'enveloppe estimative des travaux pour la viabilisation de la tranche 2 de la ZAE des Malestier dans sa globalité (910 000€ HT) mais phasé en tranche ferme (680 000€ HT) et en tranche conditionnelle (120 000 € HT) comme précisé dans le préambule

Dit que les crédits sont inscrits au BA le malestier 2011 pour la tranche ferme.

Autorise le Président à lancer le dossier de consultation des entreprises et à signer toutes les pièces se rapportant au marché de travaux.

- permis d'aménager :

Déposé, 3 mois de délai d'instruction, dispense des fouilles archéologiques. La commune devra réaliser une enquête publique pour suppression partielle du chemin rural des Malestiers.

- achat parcelles T3, report phasage achat à l'EPF :

Vu la convention du entre l'EPFPC et la CDCGC du 10 novembre 2009 permettant à l'EPFPC de se porter acquéreur pour le compte de la CDCGC des parcelles L 35.36.447.448.565.570.576.577 et AC 345 situées sur la zae Les Malestiers à la levée de la récolte 2011 afin de permettre à la CDCGC de procéder à l'extension de sa zone d'activité économique,

Considérant que la CDCGC souhaite déposer des dossiers de demandes de subvention pour l'acquisition des dites parcelles en début d'année 2012

Considérant que les dites parcelles ne se situent pas dans le périmètre concerné par les travaux d'extension de la zae tranche 2.

Monsieur le président propose à l'assemblée de signifier à l'EPFPC un report d'acquisition des parcelles L prévue à l'automne 2011 pour 2012.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Accepte de reporter l'acquisition des parcelles L 35.36.447.448.565.570.576.577 et AC 345 prévues pour l'année 2011 par l'EPFPC pour le compte de la CDCGC à la levée des récoltes 2012

- Autorise le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR programmation 2012, le Conseil général au titre de son soutien à l'activité économique pour l'acquisition des dites parcelles en vu de permettre l'implantation d'entreprises,
- Dit que les crédits sont inscrits au BA le malestier 2011.
Vente terrain à Monsieur AUGEREAU

Monsieur le Président informe l'assemblée de l'intérêt de Monsieur AUGEREAU gérant du garage Girault de Segonzac de transférer son activité de garage automobile vers la zae des Malestiers à Segonzac. Une aire de lavage serait aussi créée sur le même site.

Monsieur AUGEREAU ou son représentant souhaite acquérir pour le compte de son entreprise de garage automobile la parcelle n° L 842 d'une surface de 3202m² au prix de 12€ HTm² fixé par le conseil communautaire soit une recette estimée pour la CDCGC de 38 424 €

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Accepte de vendre la parcelle L 842 d'une surface de 3202m² pour un montant de 38 424€ à Monsieur Augererau ou son représentant en vu d'y édifier le garage Girault et une station de lavage automobile.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette vente.

2- ZAE du Pont neuf :

- permis d'aménager tranche ouest 10 ha:

Vu le permis d'aménager 016 359 W 0001 déposé le 13/04/2010 pour l'extension de la zae du pont neuf, tranche Ouest d'une surface foncière totale de 10ha ; un diagnostic archéologique a été mené par l'INRAP sur une première phase ; un rapport de diagnostic permet d'établir la présence de vestiges archéologiques sur l'emprise du projet d'aménagement, caractérisant une occupation rurale datée de la période carolingienne et qu'il est en conséquence nécessaire d'en réaliser la sauvegarde par l'étude avant leur destruction dans le cadre du projet.

Vu l'arrêté du préfet de région du 30 aout 2011 prescrivant des fouilles archéologiques sur les parcelles ZA 48 a et 17a sur une surface de 2800m²

La Communauté de communes de grande champagne est maître d'ouvrage du projet de fouilles archéologiques sur les parties précisées ; la collectivité doit rédiger les pièces administratives d'une consultation d'entreprises sur la base d'un cahier des charges annexé à l'arrêté régional de prescriptions archéologiques.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise le Président à lancer le marché de travaux pour la réalisation de fouilles archéologiques sur les parcelles et à signer toutes les pièces se rapportant à cette vente et à signer toutes les pièces se rapportant au marché.

Dit que les crédits devront faire l'objet d'une DM dès que le montant des travaux issu de la consultation sera connu

- Modification du bassin existant pour tenir compte des prescriptions de la MISE
- Accès giratoire : le projet doit être exposé au CG, ADA, CAUE. Des demandes de subventions devront être sollicitées

3- ZAE du Plassin : cahier des charges requalification des zones de Gensac : en cours

- **Extension 3ha :** permis d'aménager à déposer, sondages géotechniques à réaliser. Plan de composition en pièce jointe, devis SDEG alimentation électrique ZA (39941.86€ /participation CDCGC : 16698.10€) et éclairage public (cout travaux 17218.89€/ participation CDCGC : 9358.09€)

4 – ZAE du fief de la couture : marché de travaux réalisation bassin d'eaux pluviales

- Vu la consultation des entreprises sur le site achat-national.com et www.c-grandechampagne.fr du 7 juillet 2011 au 24 aout 2011
- Vu l'avis favorable de la commission chargée d'étudier les offres des entreprises réunie le 6 septembre 2011,

- Vu la délibération du 28 mai 2009 autorisant le président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics passés en procédure adaptée,

Décide d'attribuer le marché de travaux pour la réalisation d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales, za le fief de la couture, 16130 GENTE à :

LALANDE TP, tout Blanc, 16100 CHATEAUBERNARD pour un montant de 30 888.00€ HT soit 36 942.05€ TTC pour le marché de base

5 – Déplacement de l'antenne TDF

Il a été convenu d'attendre la fin du contrat

8. Maison de santé

Loyer provisoire pour le pôle médical

Monsieur le Président fait part aux membres que depuis le 12 septembre 2011, les médecins, les dentistes et les paramédicaux ont pris possession des locaux de la maison de santé.

Monsieur le Président fait part aux membres présents d'appeler un loyer dit provisoire tant que les dépenses et les subventions ne sont pas entièrement payées et obtenues.

Monsieur le Président propose aux membres d'appeler un loyer de

- 6.70€ TTC le mètre carré pour les infirmières, ostéopathes, podologues, orthophoniste en fonction de la superficie de chacun,
- 7.70€ TTC le mètre carré pour les médecins, les dentistes en fonction de la superficie de chacun.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

Accepte d'appeler un loyer de 6.70€ TTC le mètre carré pour les infirmières, ostéopathes, podologues, orthophoniste en fonction de la superficie de chacun et de 7.70€ TTC le mètre carré pour les médecins, les dentistes en fonction de la superficie de chacun à compter du 1^{er} septembre 2011.

Autorise le Président à signer un bail avec les médecins, les dentistes et les paramédicaux et toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Décision modificative suite au vandalisme et travaux complémentaires

Monsieur le Président fait part aux membres de la nécessité de passer une décision modificative complémentaire suite au vandalisme et aux travaux complémentaires. Le montant de la décision modificative s'élève à **82 448€ (dont 13 000€ de matériel à remplacer suite au vol, et 69 448€ suite à des travaux complémentaires (inter phonie, serveur télécom, confidentialité du secrétariat, travaux électrique, petit matériel, extincteurs, nettoyage complémentaire des locaux).**

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise le Président à prendre la décision modificative suivante :

c/2313-100 Construction maison de santé +13 000€
 c/021 Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement) + 13 000€
 c/023 Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement) - 13 000€
 c/7788 Produits exceptionnels divers : + 13 000€

c/2313-100 Construction maison de santé : 72 635€
 c/1641-100 Emprunts maison de santé : 72 635€

Monsieur le Président fait part aux membres de la nécessité de passer une décision modificative concernant les frais d'entretien et autres au niveau de la maison de santé.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise le Président à prendre la décision modificative suivante :

c/60612 Electricité	41€
c/60631Fournitures d'entretien	213€
c/6156 Maintenance	840€
c/616 Frais d'assurance	80€

c/6262 Frais de télécommunications	69€
c/6282 Frais de gardiennage	738€
c/6283 Frais de nettoyage des locaux	6216€
c/62871 Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	487€
c/63512 Taxes foncières	336€

c/758 Produits divers de gestion courante 9020€

9. Aménagement de la rue Paul Vollaud à Segonzac

Suite aux travaux réalisés fin juillet sur la rue Paul Vollaud (déplacement de l'abri bus) et à la création d'une piste cyclable, il s'avère que certains marquages au sol prêtent à confusion. La réalisation d'une étude complémentaire par l'Unité Territoriale de Cognac dans le cadre de l'ATESAT est en cours.

Les premières modifications pourraient être : La délimitation entre la rue (espace public) et le stationnement (espace privé) par une ligne blanche et l'effacement de la piste cyclable.

Pour les parkings, ils ont été réalisés conformément au PC. Pour une plus grande sécurité des piétons, il pourrait être proposé de les modifier.

Monsieur HOSTEING présente 3 hypothèses différentes et fait part que le plus urgent est d'effectuer un marquage au sol pour délimiter la rue.

Madame MARENDAT évoque que des travaux ont été réalisés sans conformité avec l'espace et demande où sont les responsabilités de chacun.

Elle évoque également que le pluvial n'a pas été traité et que celui-ci part vers la rue du stade.

Monsieur HOSTEING répond que le pluvial sera traité lors de la construction du multi-accueil.

Monsieur MAUZE fait remarquer que toutes les questions n'ont pas été posées en amont et qu'il sera nécessaire de redéfinir la responsabilité de chacun.

En conclusion, le plan n°3 a été proposé, des devis vont être demandés.

10. PLU de Gensac la Pallue

Le conseil communautaire donne un avis favorable au PLU de Gensac la Pallue

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 17 novembre 2011 à 18h 30 à Saint-Preuil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.